

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 12 février 2009**

**Excusé(es) : Mme L. BRETON pouvoir à M. F.WISSOCQ**

Le Conseil Municipal,

- Décide de reconduire pour 2009 les subventions aux associations.
- En complément des tarifs de location de la salle polyvalente, décide de reconduire le tarif de 150.00 € applicable aux associations lors de la 3<sup>ème</sup> utilisation annuelle.
- Autorise le Maire à mandater les investissements avant le vote des budgets au regard de l'article L. 2224-2 du Code des Collectivités Territoriales.
- Après avis du Comité Technique Paritaire, confirme la suppression des postes d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à 2.5/35<sup>ème</sup>.
- Prend connaissance des modalités d'installation du site internet.
- Informe du coût d'approvisionnement en calcaire pour l'entretien des chemins.
- Retient le devis des Ets ANGOT pour l'installation de 3 radiateurs dans la cuisine de la salle polyvalente, en remplacement des éléments défectueux, pour un montant de 540.50 TTC..
- Retient le devis des Ets TABUR pour la fourniture de matériel de chauffage à la salle de réunion, en remplacement des éléments défectueux, pour un montant de 250.10 €T.T.C..

Le Maire,  
F.WISSOCQ